

Nombre de
membres en
exercice

25

Présents et
représentés

22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY

SEANCE du 6 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois
Le six du mois de octobre à huit heures

Le BUREAU du Grand Anancy, dûment convoqué en séance officielle le vingt neuf septembre deux mille vingt-trois, s'est réuni au SILA - Salle A. Janin en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date de mise
en ligne

10 OCT. 2023

Déposée en
Préfecture le

10 OCT. 2023

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Christian ANSELME, François ASTORG, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Ségolène GUICHARD, Frédérique LARDET, François LAVIGNE-DELVILLE, Patrick LECONTE, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Catherine MERCIER-GUYON, Magali MUGNIER, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Jean-Louis TOÉ

Avaient donné procuration

Gilles FRANÇOIS à Christian ROPHILLE, Thomas MESZAROS à Ségolène GUICHARD

Etaient excusé(e)s

Pierre BRUYERE, Charlotte JULIEN, Aurélien MODURIER

Magali MUGNIER est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

AMI "EAU ET CLIMAT : AGIR PLUS VITE PLUS FORT SUR LES TERRITOIRES DE L'AGENCE DE L'EAU RMC" - CANDIDATURE DU GRAND ANNECY POUR EXPÉRIMENTER ET DÉPLOYER LE CONCEPT D'HYDROLOGIE RÉGÉNÉRATIVE SUR LE TERRITOIRE

Le Grand Anancy ambitionne de devenir vertueux en matière de gestion intégrée des eaux de pluie. Pour cela, un zonage intégrant de nouvelles règles de gestion des eaux de pluie en privilégiant les techniques d'infiltration est entré en vigueur en 2021 dans les règlements d'urbanisme.

La collectivité vise également une gestion intégrée de la ressource en eau, intégrant les évolutions climatiques qui se font de plus en plus ressentir sur le territoire.

Dans cette vision durable, le Grand Anancy s'intéresse aux approches visant à ralentir, répartir, infiltrer et stocker l'eau de pluie et souhaite l'intégrer pleinement dans sa politique d'aménagement du territoire.

Ainsi l'approche « Hydrologie Régénérative » semble tout à fait adaptée aux enjeux du territoire puisqu'elle touche de manière transversale à la question de l'eau (prise en compte du grand cycle de l'eau), l'aménagement du territoire, la biodiversité, l'agriculture (agroforesterie), la protection des sols.

L'Agence de l'Eau RMC publie un appel à manifestation d'intérêt (AMI) qui peut permettre au Grand Annecy de mettre en avant ce concept. En appui avec une hydrologue indépendante, le Grand Annecy souhaite candidater et proposer une étude à l'échelle de plusieurs petits bassins versants avec des sites expérimentaux qui permettront d'évaluer l'efficacité de cette approche, en vue de la déployer sur le reste de l'agglomération. Au vu du règlement de cet AMI, le taux de subvention peut aller jusque 70 %.

Les principes d'hydrologie régénérative peuvent permettre d'améliorer la résilience du territoire face à nombre de problématiques liées à l'eau.

Le dépôt du dossier accompagné des pièces techniques est à déposer via le portail Téléservice des aides de l'agence avant le 30 octobre 2023.

Des crédits permettant de tester le dispositif en cas de réponse positive à l'AMI seront inscrits au budget primitif 2024.

LE BUREAU DECIDE :

- de donner son accord pour déposer un dossier de candidature pour répondre à l'appel à manifestation d'intérêt ;
- d'autoriser la Présidente à signer les documents afférents à la mise en œuvre de cet AMI.

LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 22

Le Secrétaire de séance,



Magali MUGNIER

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général,



Sébastien LENOIR.